

Conseil Municipal
 Commune de Faux-la-Montagne
 Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à vingt heure, le Conseil Municipal de la Commune de Faux-la-Montagne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Faux-la-Montagne, sous la présidence de Madame Catherine Moulin, Maire.

Convocation du conseil le 01/12/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON.

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU.

Pouvoirs :

Victoire BEAUJOU à Catherine MOULIN

Absent.e.s excusés : Victoire BEAUJOU

Secrétaire : Francis HOEZELLE, sur proposition et validation du Conseil.

Nombre de membres composant le conseil : 11		DELIBERATION	
En exercice : 11		Arrivée en Préfecture le :	
Présents : 9		Publiée le :	
Représentés : 10		Exécutoire le :	
Absents/Excusés : 2			
S O U S C R I P T I O N			
Unanimité: oui	Majorité	Rejet	
	Nombre de voix pour : 10		
	Nombre de voix contre : 0		
	Abstention : 0		

DCM 2025/75 : Dépôt de dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 concernant l'achat d'un four vapeur pour la cantine scolaire.

Madame la maire informe le conseil municipal qu'elle a fait réactualiser les devis concernant l'achat d'un four vapeur pour la cantine scolaire qui avait fait l'objet d'un dépôt de dossier DETR en 2025, non retenu. Elle propose de déposer ce dossier réactualisé dans le cadre de la DETR 2026. La commune peut prétendre à un taux de subvention entre 20 à 40 %, et à un bonus de 10 % pour les projets inscrits dans le cadre de Villages d'Avenir. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DETR/DSIL 2026			
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL FOUR VAPEUR en HT			
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Recettes
Achat & installation d'un four vapeur	6676,25	DETR 49,89 %	4000,00
Installation électrique du four et de la hotte et organes de sécurité électrique	1341,16	Conseil régional NA Plan Alimentaire Territorial 20,02 %	1604,99
Part de la collectivité		Fonds propres 30,09%	2412,42
Total des dépenses	8017,41		8017,41

Après avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité le plan de financement et :

1. autorise la Maire à solliciter l'aide de la DETR/DSIL,
2. autorise la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

A Faux-la-Montagne, le 11 décembre 2025

La maire

Catherine MOULIN




L'adjoint,

Francis HOEZELLE

